

vices médicaux de la Commission d'organisation des services de santé veille au versement des subventions aux médecins, dentistes et hôpitaux agréés pour services aux indigents de la province qui ne relèvent pas d'une municipalité; l'insuline est fournie gratuitement aux diabétiques qui n'ont pas le moyen de l'acheter; des services médicaux et hospitaliers et des médicaments sont fournis aux pensionnés âgés ou aveugles et aux personnes à leur charge, de même qu'aux bénéficiaires des allocations aux mères et à leurs enfants.

**Alberta.**—Le ministère de la Santé publique administre toutes les questions de santé publique de la province; il comprend les divisions suivantes: Maladies transmissibles; Génie sanitaire et assainissement; Enseignement de l'hygiène publique; Entomologie; Laboratoire; Lutte contre la tuberculose; Service public d'infirmières; Hôpitaux municipaux; Services hospitaliers et médicaux; Hygiène sociale; Statistique vitale; Hygiène mentale; Cancer; et Services d'alimentation.

Les institutions suivantes sont administrées par le ministère: le sanatorium de l'Alberta centrale; l'hôpital provincial pour aliénés à Ponoka; l'école provinciale de formation à Red-Deer; l'hôpital auxiliaire provincial, à Claresholm; l'hôpital auxiliaire provincial, à Raymond; l'institut provincial pour aliénés, à Edmonton; et le refuge Rosenhaven, à Camrose.

Il existe des cliniques gratuites pour le traitement des maladies vénériennes dans les centres suivants: Edmonton, Calgary, Medicine-Hat, Lethbridge, Rivière-la-Paix, High-Prairie et McLennan, ainsi que dans les deux prisons provinciales. Les produits à base d'arsenic, de péniciline et de sulfamide sont fournis gratuitement à tous les médecins particuliers qui traitent les maladies vénériennes. Un travail éducatif sur l'hygiène sociale se poursuit à l'aide de conférences, vues animées, bulletins et causeries radiophoniques.

Le traitement gratuit de la tuberculose pulmonaire est fourni à toute personne ayant résidé dans la province au moins un an immédiatement avant son admission au sanatorium. Il existe en outre deux cliniques mobiles de radiologie. Le ministère provincial de la Santé publique fournit le personnel et les cliniques, tandis que l'Association antituberculeuse de l'Alberta fournit l'outillage.

Les patients atteints de poliomyélite sont soignés gratuitement dans des hôpitaux spéciaux. On pourvoit aussi à l'instruction régulière, à l'orientation professionnelle et au rétablissement des personnes souffrant de paralysie à la suite de cette maladie.

Des cliniques hebdomadaires de diagnostic du cancer sont établies à Edmonton et à Calgary. Les patients qui ont besoin de radiothérapie profonde, de radiumthérapie ou d'interventions chirurgicales sont traités gratuitement. Pour fins de diagnostic, les patients peuvent être hospitalisés pour un maximum de 14 jours.

Tous cas de maternité où la mère a résidé dans la province pendant douze mois consécutifs au cours des 24 mois qui précèdent son admission à l'hôpital a droit à l'hospitalisation gratuite pour elle-même et son enfant pour une période maximum de douze jours.